

Prêteur : Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 bd Volney, 53083 Laval cedex 9.

Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe 1 - GENERALITES ET COMMENTAIRES, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.

1 - GENERALITES ET COMMENTAIRES

<p>Explications relatives aux taux fixes et variables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Taux fixe : les échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe assure une sécurité maximale Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, sécurisé à la hausse par une garantie de taux plafond, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché.
<p>Sûretés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3 principales garanties : l'hypothèque, l'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers et le cautionnement d'un organisme de caution mutuelle <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas de l'hypothèque ou de l'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers, la banque prend en garantie le bien immobilier. Celle-ci est alors en droit, en dernier recours, de saisir le bien pour lequel un crédit a été souscrit afin de le vendre et de recupérer les sommes restant dues au titre du prêt. Dans le cas du cautionnement, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier en cas de défaillance de l'emprunteur. Le cautionnement solidaire d'un tiers qui se porte garant du remboursement du prêt en cas de défaillance de l'emprunteur. Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie...)
<p>Services accessoires obligatoires</p>	<p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligatoire : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle (DIT) Conseillée : assurance perte d'emploi. <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facultative : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle <p>Ces services peuvent être acquis auprès d'un autre fournisseur que le prêteur conformément à la réglementation en vigueur.</p>
<p>Devises proposées</p>	<p>EUR</p>
<p>Autres coûts non compris dans le coût total du crédit</p>	<p>Pendant la durée du prêt, certains frais et coûts tels que les frais de modulation ou retour à taux fixe, de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés, etc. pourront être mis à votre charge, sauf exceptions prévues par la loi, conformément aux dispositions de notre recueil tarifaire.</p>
<p>Modalités de remboursement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Périodicité : Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou in fine remboursement du capital à l'échéance, intérêts et assurance réglés mensuellement. Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent sur le montant de l'échéance du prêt. Franchise ou différé : il s'agit de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement. <ul style="list-style-type: none"> Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance Modulation (ne concerne que le prêt modulimmo) : après 12 mois d'amortissement, il s'agit de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse (dans la limite de 36 mois) comme à la baisse
<p>Remboursement anticipé</p>	<p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû
<p>Expertise du bien</p>	<p>Le cas échéant et sous sa responsabilité, la banque peut demander une expertise du bien à financer si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client</p>
<p>En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations</p>	<p>Conformément à la loi, la banque sera en droit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances Ou exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7% du capital restant dû, plus les intérêts échus et cotisations d'assurances non réglés En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance DIT, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie

2 – PRETS PROPOSES PAR LES CAISSES AFFILIEES A LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

PRET IMMOBILIER ORDINAIRE / PRET MODULIMMO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier amortissable
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 300 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 2.05 %, vous remboursez 240 mensualités de 508.25 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 125134.83 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 21981.31 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2153.52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,38 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3): Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,20 %.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel
Dont Modulation	Oui si le crédit est un prêt Modulimmo, dans la limite d'un rallongement de 3 ans sous réserve des termes contractuellement prévus.
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

CREDIT RELAIS

Nature des crédits proposés	Prêt permettant de financer en partie ou entièrement l'acquisition d'un bien immobilier en attendant la vente d'un autre bien immobilier
Destination	Acquisition
Durée	1 à 12 mois renouvelable une fois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Ordre irrévocable auprès du notaire Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit in fine d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 12 mois au taux débiteur fixe de 1.70 %, vous remboursez 12 mensualités de 141.67 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 102774.32 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 1702.32 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 72 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.82 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3) : Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,07 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel. Echéance fixe comprenant les intérêts et l'assurance. Paiement du capital en fin de prêt.
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Possible à tout moment sans pénalité.

PRET IN FINE

Nature des crédits proposés	Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance
Destination	Acquisition
Durée	24 à 180 mois
Taux	Fixe, ou variable
Sûretés	Nantissement d'un placement et Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit in fine d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 1.70 %, vous remboursez 120 mensualités de 141.67 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 119018.67 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 17002.68 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 1015.99 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1.92 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3) : Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,10 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	In fine
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Franchise partielle par définition
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

3 - PRETS REGLEMENTES

PRET CONVENTIONNE / PRET CONVENTIONNE A L'ACCESSION SOCIALE	
Nature des crédits proposés	Prêts immobiliers réglementés pouvant donner droit à divers avantages.
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	60 à 300 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + garantie réelle de 1 ^{er} rang si > 15 000 €
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable PCAS destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 2.00 %, vous remboursez 240 mensualités de 505.88 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 125080.43 € dont 500 € de frais de dossier, 1019 € de frais de garantie. Coût total du crédit : 21412.23 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2149.20 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.38 %. Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (2). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,20 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel
Dont Modulation	Sans Objet
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

PRET EPARGNE LOGEMENT

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL) et de la durée de remboursement
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 180 mois
Taux	Fixe, en fonction du taux de la phase d'épargne et de la durée de remboursement
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple (1) : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50.000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,18%, vous remboursez 120 mensualités de 464.11 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 56105.28 €. Coût total du crédit : 5.693.08 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 412.20 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,36 %(2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : (3). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,16 %.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p>
Modalités de remboursement	Mensuel
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Sans objet
Remboursement anticipé	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

PRET A TAUX ZERO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité
Destination	Acquisition de la résidence principale
Durée	240 à 300 mois
Taux	Taux Fixe 0%
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 300 mois au taux débiteur fixe de 0 %, vous bénéficiez d'un différé de capital de 180 mensualités puis vous remboursez 120 mensualités de 416.67 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 52497.52 € Pas de frais de dossiers. Coût total du crédit 0 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2497.52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0.25 (2). Le montant dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : (3). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,25 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel après une période de différé
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Différé de remboursement de 5 à 15 ans selon les caractéristiques du crédit
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

PRET LOCATIF SOCIAL

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé destiné au financement des logements locatifs sous conditions de ressources des locataires et de loyers plafonds
Destination	Acquisition de la résidence principale d'un locataire
Durée	De 180 à 300 mois
Taux	variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe 1.61 %, vous remboursez 240 mensualités de 487.62 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 120145.73 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 17029.17 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2116.56 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1.93 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : (3). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,20 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Non prévu dans l'offre de prêt
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

4 - CREDITS A LA CONSOMMATION HYPOTHECAIRES

REGROUPEMENT DE CREDITS

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours
Durée	De 6 à 120 mois
Taux	Fixe
Sûretés¹⁾	Hypothèque
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif (1) : Pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédit d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4.05 %, vous remboursez 120 mensualités de 507.41 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 62631.88 € dont 500 € de frais de dossier et 1242 € de frais de garantie. Coût total du crédit : 12 805.70 euros Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4.92 %.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 57.84 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3797.60 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1.79 %.</p> <p>Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
dont Modulation	Non
dont Report d'échéance	Non
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Non

PRET PERSONNEL

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer des projets de toute sorte
Durée	De 3 à 120 mois
Taux^(*)	Fixe
Suretés^(*)	Hypothèque
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple représentatif (1) : Pour un crédit amortissable destiné à financer un projet personnel d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4.05 %, vous remboursez 120 mensualités de 507.41 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 62631.88 € dont 500 € de frais de dossier et 1242 € de frais de garantie. Coût total du crédit : 12 805.70 euros. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4.92 %.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 57.84 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3797.60 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1.79 %.</p> <p>Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
dont Modulation	Non
dont Report d'échéance	Non
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Non

Conformément à l'article L 313-3 du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, que la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et que, si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.